

PETR BRUCHE MOSSIG

Délibérations du Comité Syndical

- Séance du 29 janvier 2025 -

Nombre de membres du Comité Syndical en exercice :

- 56 titulaires

Nombre de membres votants :

39



Nombre de membres présents :

31



Nombre de membres ayant donné procuration :

8

L'an deux mille vingt-cinq, le mercredi 29 janvier à 18 heures 00, le PETR BRUCHE MOSSIG, après convocation légale, s'est réuni en séance plénière, en Salle Robert ROBERT à la Communauté de Communes, 2 route Ecospace à MOLSHEIM.

MEMBRES VOTANTS PRESENTS :

- ⇒ Communauté de Communes de la Région de MOLSHEIM-MUTZIG
Mme Marie-Paule DIETRICH, Conseillère municipale d'AVOLSHEIM
Mme Marie-Reine FISCHER, Maire de DINSHEIM-SUR-BRUCHE
M. Gilbert ROTH, Maire de DORLSHEIM
Mme Claire LIEBERT-PERRAT, Conseillère municipale de DORLSHEIM
M. Julien HAEGY, Maire de DUPPIGHEIM
M. Alexandre DENISTY, Maire de DUTTLENHEIM
Mme Marianne WEHR, Maire d'ERGERSHEIM
M. Pierre THIELEN, Maire de GRESSWILLER
M. Laurent FURST, Maire de MOLSHEIM
Mme Chantal JEANPERT, Adjointe au Maire de MOLSHEIM
M. Jean-Luc SCHICKELE, Maire de MUTZIG
Mme Caroline PFISTER, Adjointe au Maire de MUTZIG
Mme Marielle HELLBOURG, Maire de NIEDERHASLACH
M. Jean BIEHLER, Maire d'OBERHASLACH
M. Guy SCHMITT, Maire de SOULTZ-LES-BAINS
- ⇒ Communauté de Communes de la Vallée de la Bruche
M. Marc DELLENBACH, Maire de BOURG-BRUCHE
M. Jean-Bernard PANNEKOECKE, Maire de LA BROQUE
M. André WOOCK, Maire de NATZWILLER
M. Thierry SIEFFER, Maire de RANRUPT
M. Marc SCHEER, Maire de ROTHAU
M. Alain FERRY, Maire de WISCHES
- ⇒ Communauté de Communes de la Mossig et du Vignoble
M. François SCHNEIDER, Maire de COSSWILLER
M. Nicolas WINLING, Maire de DAHLENHEIM
M. Fabien BLAESS, Maire de DANGOLSHEIM
M. Daniel FISCHER, Maire de MARLENHEIM
M. Pierre BURTIN, Adjoint au Maire de MARLENHEIM
M. François JEHL, Maire d'ODRATZHEIM
Mme Sylvie THOLE, Maire de SCHARRACHBERGHEIM IRMSTETT
M. Yves JUNG, Maire de WANGEN
M. Daniel ACKER, Maire de WANGENBOURG ENGENTHAL
M. Pierre GEIST, Maire de WESTHOFFEN

REÇU le

04 FEV. 2025

À LA SOUS-PRÉFECTURE
de MOLSHEIM

MEMBRES REPRESENTES :

M. Alexandre GONCALVES, ayant donné procuration à M. Alexandre DENISTY
M. Sébastien JACOB, ayant donné procuration à M. Laurent FURST
M. Emile FLUCK, ayant donné procuration à M. André WOOCK
M. Jean-Louis BATT, ayant donné procuration à M. Jean-Bernard PANNEKOECKE
M. Laurent BERTRAND, ayant donné procuration à M. Thierry SIEFFER
M. Pierre Paul ENGER, ayant donné procuration à M. François JEHL
M. Patrick DECK, ayant donné procuration à M. Daniel FISCHER
Mme Michèle ESCHLIMANN, ayant donné procuration à M. Daniel ACKER

ASSISTAIENT EN OUTRE :

Mme Michèle HEUSSNER, Directrice du PETR
M. Grégory HEINRICH, Directeur adjoint chargé du SCOT
M. Thierry HOEFFERLIN, Conseiller aux décideurs locaux -Trésor Public

EXCUSES :

M. Thierry ROGELET, Sous-Préfet de MOLSHEIM
M. Franck LEROY, Président du Conseil Régional
M. Bernard RAULIN, Adjoint au Maire d'ALTORF
Mme Laetitia MARTZ, Maire de DACHSTEIN
M. Mathieu BLEGER, Conseiller municipal de DUTTLENHEIM
M. Eric FRANCHET, Maire d'ERNOLSHEIM-SUR-BRUCHE
M. Guy ERNST, Maire d'HEILIGENBERG
Mme Sylvie TETERYCZ, Adjointe au Maire de MOLSHEIM
M. Maxime LAVIGNE, Conseiller municipal de MOLSHEIM
M. Jean-Michel WEBER, Conseiller municipal de MOLSHEIM
M. Bülent TEMIZAS, Adjoint au Maire de MUTZIG
Mme Alice MOREL, Maire de BELLEFOSSE
M. Maurice GUIDAT, Maire de FOUDAY
M. Nicolas BONEL, Maire de MUHLBACH-SUR-BRUCHE
M. Marc GIROLD, Maire de RUSS
M. Romain MANGENET, Maire de SAALES
M. Alain GRISE, Maire d'URMATT
M. Gérard STROHMENGER, Maire de TRAENHEIM
M. Cédric HALTER, Adjoint au Maire de WASSELONNE

OBJET : FINANCES - CFU - MISE EN OEUVRE DE LA TELETRANSMISSION DES ACTES SOUMIS AU
CONTROLE DE LEGALITE

N° 2025-289-PETR

EXPOSE

La dématérialisation de la transmission des actes administratifs du PETR à l'Etat et ses représentants (Préfecture, trésorerie, etc.) nécessite la mise en œuvre de mesures techniques et administratives dont la signature d'une convention entre la Préfecture du Bas-Rhin et le PETR pour la transmission électronique des actes au représentant de l'Etat.

Il est proposé au Comité Syndical de délibérer en ce sens

DECISION

LE COMITE SYNDICAL

- VU la loi N° 2004-809 du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales ;
- VU le décret N° 2005-324 du 7 avril 2005 relatif à la transmission par voie électronique des actes des collectivités territoriales soumis au contrôle de légalité et modifiant la partie réglementaire du code général des collectivités territoriales ;
- VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.2131,-1, L. 3131-1 et L.41,41,-1 ;
- VU ainsi le projet de convention en ce sens à conclure avec le représentant de l'Etat, diffusé à l'ensemble des membres du Comité-Directeur, lors de l'invitation à la séance ordinaire du 29 janvier 2025 ;

CONSIDERANT que, dans le cadre du développement de l'administration électronique, les collectivités ont désormais la possibilité d'opter pour la transmission par voie dématérialisée, via l'application « ACTES », de leurs actes soumis au contrôle de légalité au représentant de l'Etat ;

CONSIDERANT que la généralisation du compte financier unique (CFU) implique la dématérialisation des documents budgétaires ;

CONSIDERANT que le PETR souhaite désormais s'engager dans ce processus de dématérialisation pour la transmission de ses actes soumis au contrôle de légalité à la Préfecture ;

SUR PROPOSITION de Monsieur le Président ;

ET APRES en avoir délibéré ;

A l'unanimité
décide

de procéder à la télétransmission des actes soumis au contrôle de légalité et au contrôle budgétaire, ainsi que les pièces constitutives des marchés publics,

donne son accord

pour que le Président signe électroniquement les actes télétransmis,

entérine

la convention à conclure avec le représentant de l'Etat pour la transmission électronique de ses actes soumis au contrôle de légalité et au contrôle budgétaire, dans les forme et rédaction proposées,

autorise

dès lors Monsieur le Président à signer la convention de mise en œuvre de la télétransmission des actes soumis au contrôle de légalité et au contrôle budgétaire avec le représentant de l'État dans le Département,

charge

Monsieur le président d'entreprendre toutes les procédures et démarches tendant au choix d'un opérateur homologué à ce titre par le Ministère de L'intérieur dit « opérateur de transmission » et d'un prestataire de service pour la délivrance de certificats électroniques.

POUR EXTRAIT CONFORME

Le Secrétaire de séance



Daniel ACKER

Le Président,



Alain FERRY

Transmis au représentant de l'Etat le : 04/02/2025

Publié le : 06/02/2025

REÇU le
04 FEV. 2025
À LA SOUS-PRÉFECTURE
de MOLSHEIM